

Choisir un syndic de copropriété professionnel ou bénévole ?

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 18/05/2020
- Dernière mise à jour de la fiche : 18/05/2020

La plupart du temps, le syndic est un professionnel, mais la mission peut également être confiée à un des copropriétaires qui deviendra « syndic bénévole ». Voici quelques éléments de comparaison pour choisir entre syndic professionnel et syndic bénévole.

Choisir un syndic professionnel

Avant tout un professionnel... Le syndic professionnel est soit une personne physique exerçant en son nom propre, soit une société. Parce qu'il est un professionnel de cette activité, il doit répondre à des exigences, tant en termes de compétences que de garanties pour les copropriétaires dont il assure la gestion de l'immeuble.

... qui doit présenter des garanties...

{ABONNEZ-VOUS}

Choisir un syndic bénévole : pourquoi ?

Un choix des petites copropriétés. Ce choix est le plus souvent celui des petites copropriétés comportant un faible nombre de lots ou dont la gestion nécessite peu de tâches à accomplir.

Attention...

{ABONNEZ-VOUS}